

Maurice

Maurice, en forme longue la république de Maurice, est un État insulaire de l'océan Indien, à environ 2 000 kilomètres de la côte sud-est du continent africain. Le pays couvre une superficie de 2 040 kilomètres carrés. Les îles principales de la république sont Maurice, Rodrigues, Agaléga et Saint-Brandon. Port Louis, la capitale et ville la plus peuplée, est située sur l'île principale de Maurice. En 2017, le pays comptait 1,22 million d'habitants, dont 41 % résidaient en zone urbaine. L'économie mauricienne dépend principalement du sucre, du tourisme, du textile, des services financiers et du secteur des TIC.

La division Gestion des déchets solides (GDS) du ministère de l'Environnement et du Développement durable est responsable de la GDS. Le ministère de la Santé et de la Qualité de vie est impliqué dans la gestion des déchets médicaux. Maurice n'a pas de loi fondamentale nationale sur les déchets solides municipaux mais des réglementations existent en matière de gestion des déchets dans le cadre de la loi sur la protection de l'environnement et de la loi sur les gouvernements locaux. En outre, il y a une stratégie pour la GDS et un budget national pour la GDS. Le secteur informel est impliqué dans la collecte et le recyclage des matériaux recyclables mais il n'y a pas de politique visant à soutenir ce secteur.

Informations de base

Population	1,22 million (source : Statistiques de Maurice, 2017. Statistiques démographiques et de l'état civil, ministère des Finances et du Développement économique.)
Croissance de la population (% annuel)*	0,1 (2017)
Superficie (kilomètres carrés)*	2 040
PIB (\$ US courants)*	13,27 milliards (2017)
Croissance du PIB (% annuel)*	3,8 (2017)
RNB par habitant, méthode Atlas (\$ US courants)*	10 130 (2017)
Principales industries**	Sucre, tourisme, textile
Monnaie***	1 USD = 34,6 MUR (Roupie mauricienne) (novembre 2018)

Sources : * Banque mondiale, Maurice, consulté le 15 mars 2019, <<http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=2&country=MUS>>

** Central Intelligence Agency, Maurice, consulté le 22 novembre 2018, <<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/mp.html>>

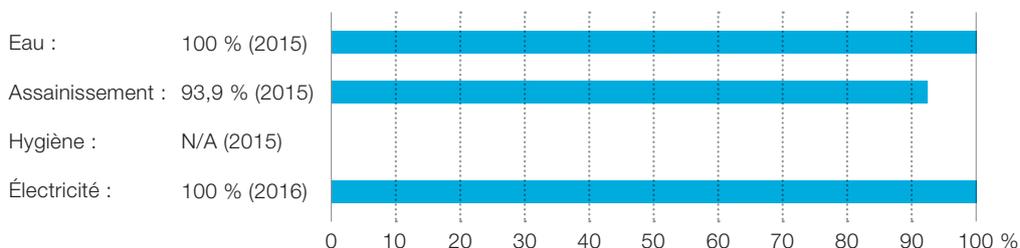
*** Cux.com

Situation actuelle de la gestion des déchets solides (GDS)

Rubrique	Présentation générale
Système juridique	<ul style="list-style-type: none"> ● Il n'y a pas de loi fondamentale nationale sur les déchets solides municipaux. ● Réglementations de 2013 sur les gouvernements locaux (Enregistrement des recycleurs et des exportateurs). ● Réglementations de 2015 sur la protection de l'environnement (Interdiction des sacs plastiques). ● Réglementations de 2001 sur la protection de l'environnement (Normes relatives aux déchets dangereux). ● Réglementations de 2003 sur les gouvernements locaux (Déversement et transporteurs de déchets). ● Loi sur les partenariats public-privé (2004).
Politique/Plan	<ul style="list-style-type: none"> ● Stratégie de la GDS 2011-2015.
Système de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ● La division GDS du ministère de l'Environnement et du Développement durable est responsable de la GDS. ● Parmi les autres institutions impliquées dans la GDS figurent : <ul style="list-style-type: none"> » Le ministère de la Santé et de la Qualité de vie : responsable des déchets médicaux; » Des universités. ● Effectif de la division GDS : <ul style="list-style-type: none"> » Nombre d'employés total dans le département GDS : 45 ; » Nombre d'employés ayant suivi des cours de GDS à l'université : 10 ; » Nombre d'employés ayant travaillé dans le secteur de la GDS depuis 5 ans ou plus : 25. ● Il n'y a pas de politique visant à soutenir le secteur informel. ● Il y a une décharge sanitaire.
Soutien des donateurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Le budget national pour la GDS s'élève à 45 millions d'USD.
Soutien des donateurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Agence française de développement (AFD). ● Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Rubrique	Présentation générale
Améliorations nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> ● Développement d'une législation relative à la gestion des déchets. ● Promotion du tri des déchets à la source. ● Développement d'installations de récupération des matériaux. ● Mise en place d'une taxe d'enfouissement pour les déchets industriels et commerciaux.

Statut de l'accès aux services de base (en zone urbaine)*



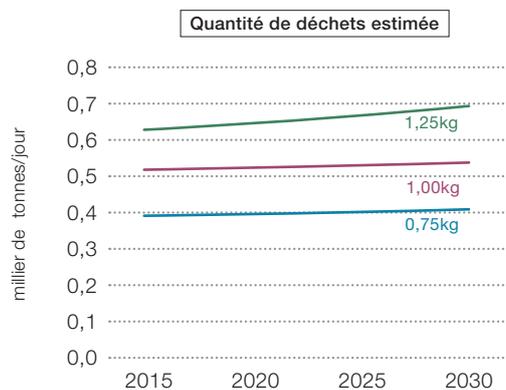
* La définition des services de base est donnée à la page 1 de l'annexe

Quantité de déchets estimée

La quantité future de déchets produits est estimée sur la base de la population urbaine selon trois taux de production de déchets, à savoir 0,75, 1,00 et 1,25 kg/personne/jour.*

		unité : millier de personnes			
Population	Année	2015	2020	2025	2030
	Totale	1 259	1 274	1 283	1 287
	Urbaine	516	519	527	539

		unité : millier de tonnes/jour			
Quantité de déchets	Taux de production	2015	2020	2025	2030
	0,75 kg/pers./jour	0,4	0,4	0,4	0,4
	1,00 kg/pers./jour	0,5	0,5	0,5	0,5
	1,25 kg/pers./jour	0,6	0,6	0,7	0,7



Quantité de déchets = (Taux de production) x (Population urbaine)

* En date de décembre 2017, 496 729 tonnes de déchets solides ont été générées à Maurice et la population s'élevait à 1,22 million d'habitants. Cela correspond à un taux de production de déchets de 1,11 kg/personne/jour.

Source pour la Population : United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2018). World Urbanization Prospects : The 2018 Revision, Online Edition. (Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2018). Perspectives de l'urbanisation mondiale : révision 2018, édition en ligne.)